

Il vous est peut-être arrivé d'entendre, lors de conversations avec vos bénévoles, lors d'un conseil d'administration, poser cette question...



La FFFSH

à quoi ça sert ?

Nous voulons, par ce court document, vous aider à y répondre.

La FFFSH rend, il est vrai, **toute une série de services**. On en parlera plus loin...

La FFFSH, **c'est, avant tout, un réseau d'amitié, de partage d'expériences, de participation à la même « aventure humaine », la réunion de tous les membres de la « famille » engagés dans ces paris fous, ceux d'animer, par des fêtes ou des spectacles historiques vivants, notre patrimoine.**

Par les réunions régionales, par le congrès annuel, par les visites à d'autres adhérents facilités par la « **carte fédérale** », chacun peut partager les expériences des autres et confirmer cette appartenance.

La FFFSH c'est aussi un **organisme reconnu nationalement** capable, le cas échéant, de faire entendre sa voix auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales ou d'organismes tels que la SACEM. En outre, l'appartenance à un réseau tel que le nôtre est un élément valorisant que plusieurs collectivités territoriales prennent actuellement en compte dans leurs **décisions d'attribution de subventions**.

La FFFSH ne doit pas être ressentie comme une contrainte. Ceux qui y adhèrent apportent au réseau autant qu'ils reçoivent. Un forum devrait prochainement participer à cet objectif.

Quant aux services, ils sont nombreux. En voici un résumé :

La communication :

Un site avec vos informations, plus de 450 000 pages visitées cette année : www.fffsh.eu, actualisable en permanence avec vos textes, vos images, vos liens... Sur votre page, un espace que vous pouvez valoriser financièrement par l'insertion d'encarts promotionnels...

Des infos diffusées auprès de tous les adhérents par mail...

Une liste de plus en plus fournie de prestataires artistiques (professionnels et amateurs) **recommandés par au moins un adhérent de la FFFSH**.

Les services :

Modèles de contrats, recommandations de sécurité, dispositions réglementaires..., sur le site www.fffsh.eu, partie adhérents. La FFFSH peut vous apporter des **aides techniques ou juridiques spécifiques**.

Par le « **carnet de route** », des infos sur les innovations des autres, sur des problèmes rencontrés, sur des expériences inédites.

Dans le cadre de la **démarche qualité FFFSH** à laquelle vous pouvez adhérer gratuitement, des **documents indispensables à tout bon fonctionnement d'une manifestation publique** sont mis à votre disposition. Ils bénéficient de l'expérience de nos adhérents d'année en année.

Des avantages :

La **carte fédérale**, distribuée à tous les bénévoles, leur garantit des tarifs réduits chez les adhérents de la FFFSH, mais aussi dans un certain nombre de sites historiques partenaires (voir détails sur le site). Chaque adhérent bénéficie de notre **partenariat SACEM** (-12.5 % sur les frais ordinaires).

Grâce à l'**appartenance de la FFFSH à la CEFMH** (Confédération Européenne des Fêtes et Manifestations Historiques), déclinaison européenne de notre réseau, la FFFSH ouvre des portes sur l'Europe festive.